

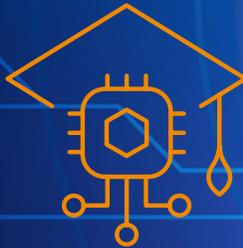
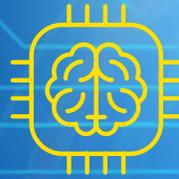
DÉPLOIEMENT ET INTÉGRATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CADRE DE RÉFÉRENCE

ISSU DES TRAVAUX DE L'INSTANCE

DE CONCERTATION NATIONALE SUR L'IA

EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Coordination et rédaction

Direction de la transformation numérique

Direction générale de la transformation numérique et ressources informationnelles

Sous-ministériat affaires universitaires, recherche, relations internationales et numérique

Remerciement

Le Ministère tient à remercier M. Réjean Roy, directeur de la formation et de la mobilisation des connaissances chez IVADO, pour sa précieuse contribution à la rédaction de ce document.

Pour information

Renseignements généraux

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 266-1337

Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-555-01713-9 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

25-443-01_w5

Table des matières

Message de la ministre.....	i
Message de l'adjoint parlementaire	ii
Introduction	1
Contexte : intégration de l'IA en enseignement supérieur	2
Vision de l'intégration de l'IA en enseignement supérieur	3
Principes directeurs	5
1. Accessibilité et complémentarité	5
2. Équité et durabilité.....	7
3. Humanisme et agentivité	8
4. Encadrement et responsabilité.....	10
5. Transparence, traçabilité et explicabilité	12
Orientations	14
1. Utiliser l'IA dans le respect de l'intégrité académique	14
2. Codévelopper une littératie de l'IA pour en favoriser une compréhension critique et en permettre une utilisation éclairée et responsable	15
3. Adopter des pratiques exemplaires en matière éthique à l'égard de l'utilisation de l'IA au sein de la communauté de l'enseignement supérieur	16
4. Démocratiser l'accès à l'intelligence artificielle	17
5. Explorer le potentiel de l'IA au service de la pédagogie, de la réussite éducative et de l'avancement des connaissances scientifiques.....	18
Obligations légales relatives à l'usage de l'IA	19
Feuille de route des priorités d'actions	20
Conclusion	21
Références.....	22
Annexe 1 – Mandat de l'Instance, rôle et responsabilité	23
Mandat de l'Instance de concertation nationale sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur.....	23
Rôles et responsabilités de l'Instance de concertation nationale sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur.....	23
Annexe 2 – Membres de l'Instance de concertation nationale sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur	24

Message de la ministre

Le cadre de référence qui suit est issu des travaux de l'Instance de concertation nationale sur l'intelligence artificielle (IA) en enseignement supérieur, qui a vu le jour à l'automne 2024. Il témoigne des échanges menés auprès d'un groupe très diversifié d'acteurs, impliqués à la fois dans le réseau de l'enseignement supérieur et dans le monde de l'IA. Les travaux de l'Instance ont permis de défricher le terrain et de dégager une vision commune.



Cette vision s'accompagne de principes directeurs, d'orientations et d'actions à mettre en œuvre. Le cadre servira de référence pour quiconque souhaite explorer davantage non seulement les possibilités, mais aussi les répercussions de cette importante transformation numérique en cours.

Il permettra également de continuer la réflexion concernant les différents défis pédagogiques et éthiques que pose l'utilisation de l'IA, afin de mieux guider les acteurs du réseau dans leurs actions et prises de décision.

Nous pouvons envisager l'IA comme un outil aux multiples facettes dont l'emploi s'adapte à divers contextes. Chose certaine, cette technologie fait désormais partie intégrante du paysage collégial et universitaire. Il faut continuer à explorer son potentiel et à s'en servir prudemment comme levier pour favoriser la réussite éducative.

Je tiens à remercier sincèrement tous les membres de l'Instance pour le travail accompli et surtout pour leur excellente collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'P. Déry'. The signature is stylized and written in a cursive-like font.

Pascale Déry

Ministre de l'Enseignement supérieur

Message de l'adjoint parlementaire

J'ai suivi avec grand intérêt les travaux de l'Instance de concertation nationale sur l'intelligence artificielle (IA) en enseignement supérieur. Les échanges, stimulants, ont permis de mettre en commun les connaissances et les préoccupations d'un échantillon très représentatif de l'écosystème de l'enseignement supérieur.



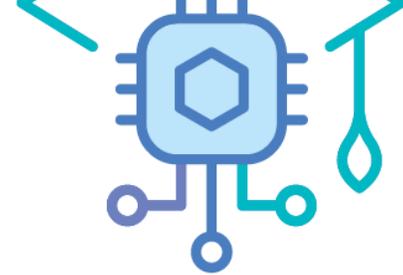
Nous en sommes à un moment clé de l'histoire de l'évolution technologique, et il importe de prendre le temps de se concerter sur la myriade de possibilités qui sont ouvertes par le développement très rapide de l'IA, sans oublier les enjeux et les défis qu'une telle technologie soulève. Le cadre de référence qui suit reflète bien les travaux accomplis par l'Instance et offre une base sur laquelle reposeront les prochaines actions à réaliser pour favoriser une intégration saine et réfléchie de l'IA dans nos milieux d'étude, de travail et de recherche liés à l'enseignement supérieur.

Je souhaite remercier tous les acteurs qui ont investi leur temps, leur expertise et leur matière grise au service de l'Instance. Assurément, ce cadre de référence marquera le début d'une autre phase de travail et d'actions concertées empreintes d'une vision commune et rassembleuse de l'IA ainsi que de son potentiel en enseignement supérieur.

A handwritten signature in black ink that reads "Mario Asselin". The signature is fluid and cursive, with a prominent initial 'M'.

Mario Asselin

Député de Vanier-Les Rivières et adjoint parlementaire
de la ministre de l'Enseignement supérieur



Introduction

Pour soutenir le réseau de l'enseignement supérieur (ES) dans le déploiement efficace et responsable de l'intelligence artificielle (IA), le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a mis en place l'Instance de concertation nationale sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur (ci-après « Instance »). Le présent cadre de référence est le résultat direct des travaux de l'Instance.

Les objectifs poursuivis par la mise en place de ce cadre de référence sont au nombre de deux. Il s'agit d'abord de présenter le fruit des travaux de l'Instance et ensuite de faire de ce cadre une bougie d'allumage qui suscitera réflexion et discussions entre les membres de la communauté de l'ES. **Il convient toutefois de souligner que ce cadre ne constitue pas un guide pratique d'intégration de l'IA en ES.**



Dans ce document, l'utilisation des termes intelligence artificielle fait référence à tout « système conçu pour simuler le fonctionnement de l'intelligence humaine afin d'exécuter des fonctions relevant normalement de celle-ci » (Grand dictionnaire terminologique, 2017).

Ainsi, le contexte dans lequel s'inscrit la démarche, la vision, les principes directeurs ainsi que les orientations sont présentés. Enfin, la feuille de route de la mise en œuvre du plan d'action de l'Instance illustre les différents livrables à venir.

Contexte : intégration de l'IA en enseignement supérieur

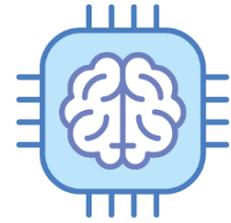


Rendu disponible au grand public en décembre 2022, ChatGPT a sonné la charge de l'intégration généralisée de l'IA générative dans toutes les sphères de la société. La communauté de l'enseignement supérieur n'échappe pas à cette nouvelle réalité alors que tout autant les étudiants, le personnel enseignant, le personnel de recherche que le personnel cadre se sont emparés de cette nouvelle technologie.

Celle-ci est porteuse de nombreuses promesses, mais ses dérives potentielles soulèvent aussi de nombreux questionnements. Il est donc normal que le déploiement de différentes formes d'IA (générative, prédictive, etc.) en ES suscite des réactions optimistes, mais aussi de l'inquiétude. Ainsi, les membres de la communauté de l'ES se sont rapidement mobilisés afin de mieux cerner le champ des possibles offert par l'IA en plus de réfléchir aux nombreux enjeux que soulève son utilisation.

C'est dans ce contexte effervescent que le MES a organisé une journée consacrée à l'IA générative le 15 mai 2023, intitulée Journée sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur : impacts, enjeux et perspective. À la suite de cette journée, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a annoncé qu'il préparerait, en collaboration avec la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST), un rapport sur l'impact de l'IA générative. Le fruit des travaux du CSE et de la CEST s'est traduit par la publication, à l'hiver 2024, du rapport *Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques* (CSE et CEST, 2024).

Dans l'une de ses recommandations, le rapport proposait la mise en place d'une instance de concertation nationale sur l'IA en enseignement supérieur. En 2024, la ministre a confié à son ministère le mandat de mettre cette instance en place. Les travaux de l'Instance se sont déroulés d'octobre 2024 à mars 2025. La mise en œuvre du plan d'action proposé par l'Instance est en cours et devrait s'achever d'ici décembre 2026. Les prochaines pages décrivent le résultat des travaux de l'Instance.



Vision de l'intégration de l'IA en enseignement supérieur

L'importance d'élaborer une vision forte de l'intégration de l'IA en ES ne doit pas être sous-estimée. En effet, bien construite, une telle vision, qui doit tenir compte du potentiel de l'IA, mais aussi des risques associés à son utilisation, sert de boussole, inspire les acteurs et guide leurs décisions au quotidien. Plus largement, même sans être contraignante, une vision forte oriente la communauté de l'ES, l'amène à réaliser des actions cohérentes et arrimées. Enfin, une vision avant-gardiste et réfléchie permet d'envisager le futur, de formuler des objectifs ambitieux et réalisables tout en s'assurant de conserver l'alignement avec la mission de l'ES.

Dans le cadre des travaux de l'Instance, la vision s'est précisée à partir de plusieurs consultations auprès des membres et de discussions en sous-groupes et en séance plénière. À la suite d'un appel de propositions, ce sont 10 visions différentes (en provenance des membres et du MES) qui ont été soumises aux fins de discussion. En ont émergé deux propositions, qui ont ensuite été fusionnées en une seule. Après la récolte de commentaires auprès des membres, la vision synthèse a été retravaillée afin d'aboutir à ce qui est présenté ici.

La vision de l'intégration de l'IA en enseignement supérieur se décline comme suit :

Fédérer la communauté de l'enseignement supérieur autour de la démocratisation de l'IA afin d'en promouvoir une utilisation efficace, critique, responsable, cohérente et éthique, d'assurer la qualité de la formation pour tous et de viser l'excellence en recherche, tout en respectant l'autonomie des établissements, l'autonomie professionnelle et la liberté académique.

L'esprit de cette vision est d'enjoindre la communauté de l'ES à réfléchir au déploiement de l'IA dans le respect des valeurs qu'elle juge fondamentales, comme fournir une formation de qualité aux étudiants, assurer l'excellence en recherche, respecter l'autonomie professionnelle et la liberté académique ou mettre en place des services de soutien ou des processus administratifs qui répondent aux besoins du réseau et de ses acteurs. Cette vision met à l'avant-plan l'importance de démocratiser l'IA afin qu'elle ne soit pas l'apanage d'un groupe restreint de spécialistes technophiles et d'acteurs mieux nantis; elle préconise, de ce fait, un déploiement qui profite à tous, et que chacun poursuit à son propre rythme. De manière sous-jacente, concrétiser cette vision implique l'accompagnement de la communauté de l'ES et un rehaussement global du niveau de littératie liée à l'IA pour l'ensemble de ses membres. L'IA doit aussi être déployée après avoir été mûrement réfléchie, dans le cadre d'approches qui permettent de bonifier les pratiques déjà existantes. Par le fait même, son déploiement doit se faire en réaffirmant l'autonomie des acteurs de la communauté de l'ES tout autant dans les choix pédagogiques, liés à la recherche ou

professionnels, et en valorisant l'expertise inhérente au réseau. Enfin, la vision place au cœur des réflexions sur l'IA l'importance d'aborder les questions de son développement et de son déploiement de façon éthique, avec un esprit critique. Finalement, l'IA, lorsqu'elle est utilisée (on pourrait dans divers cas juger préférable de ne pas la déployer), doit contribuer, de manière significative et pertinente, à la réussite éducative, à la création de nouveaux savoirs ou encore à l'amélioration des processus déjà en place.

Cinq principes directeurs et cinq orientations découlent de la vision ci-dessus. Chaque principe et chaque orientation font écho aux fondements énoncés dans cette vision de l'intégration de l'IA en ES.



Principes directeurs

Les cinq principes directeurs établis par l'Instance représentent avant tout des lignes directrices qui servent de base à la prise de décision relativement au recours à l'IA au sein de la communauté de l'ES tout autant pour les volets de la formation, de la recherche que de l'administration. Ces principes, qui sont simples, complets, cohérents et stables, offrent un cadre formel dans lequel l'IA doit se déployer. Ce cadre est appelé à évoluer dans le temps en fonction de la maturité de l'ES et de ses enjeux stratégiques.

Dans l'optique de faire des principes directeurs une suite naturelle de la vision, et de les arrimer à la *Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026* (ministère de la Cybersécurité et du Numérique, 2021) ainsi qu'à l'*Énoncé de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle par les organismes publics* (ministère de la Cybersécurité et du Numérique, 2024a), des propositions initiales ont été faites aux membres de l'Instance.

Comme pour la vision, les principes directeurs ont ensuite été élaborés de manière collective à partir des 68 propositions distinctes qui avaient été soumises. De ces discussions, cinq principes directeurs ont été consolidés et retenus. Bien que distincts et mutuellement exclusifs, ces principes directeurs doivent être considérés comme un tout. Il serait erroné, par exemple, de seulement considérer le principe d'accessibilité et de complémentarité ou de faire abstraction du principe d'équité ou de celui de transparence, de traçabilité et d'explicabilité. Toutes les initiatives en IA devront faire l'objet d'une réflexion minutieuse dans laquelle l'ensemble des principes directeurs est pris en considération.



1. Accessibilité et complémentarité

Parmi les nombreuses préoccupations soulevées par les membres de l'Instance, une se distingue : l'humain doit être placé au centre de toutes les décisions. Dans un monde technologique en évolution rapide, la principale force du réseau de l'ES réside d'abord dans l'expertise de l'ensemble des personnes qui y œuvrent au quotidien. Le principe directeur Accessibilité et complémentarité prend tout son sens lorsque l'on avance que l'IA doit toujours être utilisée en ES d'une manière qui favorise ultimement l'épanouissement de ces personnes. Ce principe se décline donc ainsi :

L'IA est intégrée avec l'objectif de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, en réduisant les obstacles et en offrant des outils et des services qui répondent aux besoins variés de la communauté de l'ES sans se substituer aux êtres humains et en complément de ceux-ci.

Les outils et les services développés sur la base du recours à l'IA doivent contribuer à relever les défis d'accès et de réussite des étudiants. De plus, les outils et les services IA rendus disponibles à la communauté de l'ES doivent être variés afin de bien répondre aux besoins, aux contextes et aux particularités des différentes disciplines.

L'intelligence artificielle s'intègre en soutien aux personnes, dans une approche qui, d'une part, place l'humain à l'avant-plan et qui, d'autre part, respecte l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. Elle constitue une occasion de créer de la valeur en bonifiant les capacités d'action et de décision des milieux. Les innovations étant en constante évolution dans ce domaine, leur développement ne peut être arrêté, et il est impossible de garantir que ces dernières ne remplaceront jamais certaines tâches effectuées par l'humain. Toutefois, ce dernier pourra toujours choisir comment en tirer le meilleur, et ce notamment au bénéfice des réseaux de l'enseignement supérieur :

Pensons par exemple à un outil de suivi de la réussite étudiante servant à détecter le risque de décrochage scolaire ou encore à un agent conversationnel (chatbot) psychosocial appelé à diriger les personnes vers les bonnes ressources. Lorsque utilisée, l'IA devrait toujours permettre à des humains d'offrir le meilleur service possible aux étudiants et étudiantes. Cette technologie devrait toujours être utilisée pour soutenir le travail des ressources de première ligne existantes, pour les compléter, et non pas les remplacer.



Recourir à l'IA pour réaliser le premier jet de transcriptions d'entrevues ou la synthèse d'écrits de sources variées (comme des articles scientifiques ou des articles de journaux) pourra contribuer à la productivité des équipes de recherche et leur donner plus de temps pour mener d'autres tâches plus critiques.



Un enseignant pourrait décider de se servir de l'IA comme aide à l'élaboration d'ébauches de questions ou d'exercices qu'il pourra soumettre, après les avoir revus, à ses étudiants pour les aider à maîtriser une nouvelle matière et leur donner une rétroaction bénéfique pour l'apprentissage.



En somme, l'intégration de l'IA selon le principe d'accessibilité et de complémentarité enjoint la communauté de l'ES à considérer cette technologie comme un adjuvant qui pourra notamment contribuer, lorsqu'utilisé de manière exemplaire, à mieux répondre aux besoins des membres de cette communauté, notamment à favoriser leur réussite et l'accès des étudiants et étudiantes aux études supérieures.



2. Équité et durabilité

De nombreux bénéfices peuvent être retirés de l'intégration de l'IA en enseignement supérieur (certains ont, par ailleurs, déjà été soulignés). Toutefois, comme toute technologie de rupture¹, l'IA comporte aussi son lot d'enjeux. En particulier, le déploiement de l'IA peut parfois contribuer à consolider, voire amplifier (à cause, entre autres, des données qui ont servi à la créer), les stéréotypes et les biais dont les membres de certains groupes (comme les femmes ou les membres de communautés visibles) sont victimes. De plus, le déploiement de l'IA risque de se faire, si aucune mesure particulière n'est prise, d'une manière qui profite moins à certains groupes (comme les populations des régions plus éloignées du Québec, qui sont situées plus loin des centres d'expertise en IA) qu'à d'autres (comme ceux basés dans de grandes villes). La question des effets environnementaux de l'utilisation de l'IA doit aussi être prise très au sérieux. En ce sens, les membres de l'Instance ont souhaité établir un principe d'équité et de durabilité à plusieurs volets qui se décline comme suit :

L'intégration de l'IA repose sur des principes d'équité, de durabilité et d'universalité, tout en tenant compte des impacts sociaux, culturels, économiques et environnementaux, grâce à son utilisation consciente, éclairée et responsable.

Ainsi, il est souhaité, d'une part, que l'intégration de l'IA dans les activités de l'enseignement supérieur ne vienne pas accentuer l'importance de la fracture numérique actuelle². D'autre part, lorsque le choix est fait d'utiliser l'IA, il faut sensibiliser les utilisateurs aux biais inhérents qui peuvent être présents dans les solutions d'IA afin d'en limiter les effets négatifs.

Concrètement, cela signifie, par exemple, qu'une utilisation dans un cadre pédagogique ne doit pas isoler certains apprenants mieux nantis ou dont la littératie numérique serait plus développée. Par exemple, dans un monde idéal, la possibilité de recourir à l'IA dans la réalisation d'une tâche ne doit pas avantager indûment certains au détriment d'autres.



De plus, il est maintenant généralement reconnu que les impacts liés à l'utilisation de l'IA sur l'environnement sont importants. Comme le fonctionnement de cette technologie repose entre autres sur une infrastructure technologique hautement énergivore (notamment parce que les ordinateurs utilisent beaucoup d'électricité pour réaliser les grandes quantités de calculs qui permettent de générer des textes, des images ou d'autres contenus), chaque requête présentée à un outil comme ChatGPT peut

¹ Le terme fait référence ici à un « Ensemble de nouveaux procédés et de nouvelles techniques dont la mise en œuvre dans l'industrie, le commerce et la vie courante a des répercussions importantes sur l'utilisation de technologies plus anciennes, lesquelles peuvent même disparaître » ([Grand dictionnaire terminologique, 2024](#)).

² Il est entendu ici par ce terme un écart sociétal accentué par l'usage des technologies.

produire des émanations de gaz à effet de serre majeures et d'autres retombées secondaires négatives. Par *durabilité*, il est donc entendu de faire un usage sobre de l'IA.

Par exemple, en limitant le nombre de requêtes adressées aux outils d'IA générative pour générer du texte, des images ou autres, il est possible de limiter l'énergie dépensée par ces outils. En ce sens, il peut être intéressant de proposer aux membres du personnel d'un établissement d'enseignement appelés à utiliser l'IA des pistes pour formuler des requêtes efficaces et de les conscientiser à l'impact environnemental qu'entraîne toute utilisation de l'IA dans le cadre de ses fonctions.



De manière tangible, cela peut se traduire par une offre de formations sur les biais que les outils d'IA (qu'il s'agisse des outils utilisés pour générer du contenu ou ceux déployés pour soutenir la prise de décisions) peuvent afficher et sur l'importance pour les utilisateurs de faire preuve, en tout temps, d'esprit critique.



Le principe d'équité et de durabilité affirme que l'on doit utiliser l'IA en ES en toute connaissance de ses impacts potentiels et d'une manière qui, loin de nuire à certains groupes de la communauté, profite à tous. Il cherche aussi à ce que l'ensemble des acteurs contribue à la sobriété numérique en se limitant à un usage responsable de l'IA permettant de réduire l'impact environnemental. Cela implique des activités de sensibilisation et de formation auprès des membres de la communauté.



3. Humanisme et agentivité

Au cœur des actions portées par l'enseignement supérieur se trouvent les interactions humaines afin, d'une part, d'entretenir la relation pédagogique et, d'autre part, de préserver les relations qui existent entre les différents acteurs de l'ES. Ce faisant, le troisième principe directeur de l'intégration de l'IA en ES se décline ainsi :

L'humain demeure l'acteur central et l'utilisation de l'IA s'effectue dans le respect de l'agentivité de chacun afin de préserver, de rendre plus efficaces et de mettre en valeur la qualité des relations d'enseignement ainsi que l'expertise des membres de la communauté de l'ES à tous les niveaux. L'IA devient donc un levier supplémentaire pour soutenir les interactions humaines et renforcer les liens éducatifs et professionnels.

Il importe ici de définir les deux concepts centraux de ce principe directeur, soit l'**humanisme** et l'**agentivité**. Approcher l'intégration de l'IA de manière humaniste s'inscrit en cohérence avec la volonté de permettre à tous de s'épanouir pleinement. Cela signifie, sur le plan pédagogique, valoriser d'abord les interactions existantes entre les professionnels de l'enseignement et les étudiants, et faire en sorte que l'IA soutienne ces interactions, mais sans les remplacer.

De plus, cela traduit la volonté de reconnaître la somme des expertises variées et complémentaires qui existent au sein de la communauté de l'enseignement supérieur et l'importance de les préserver. L'IA est alors un appui, un complément qui vient bonifier et rendre plus efficaces l'apprentissage et les tâches du personnel de l'ES.

Le concept d'agentivité, quant à lui, fait référence à la capacité des humains à agir de manière intentionnelle en provoquant des événements, à anticiper les conséquences de leurs actions, à y réfléchir puis à se réguler (Bandura, 2001). D'une grande importance, le concept d'agentivité prévoit que l'utilisation de l'IA se fait de manière réfléchie et dans le respect de chacun. Une utilisation d'envergure ne doit donc pas être la norme. Le respect de l'agentivité des acteurs de l'ES signifie aussi que l'intégration de l'IA s'y fait selon la compétence des acteurs et à un rythme permettant la réalisation de leur plein potentiel. Par ailleurs, le choix d'utiliser ou non l'IA revient à chacun, et doit se faire à la lumière de son expertise. Dans le contexte pédagogique, cela signifie prendre en considération l'alignement pédagogique. En recherche, cela implique que les acteurs, d'une part, prennent garde à l'uniformisation de la pensée que peut induire l'IA et, d'autre part, peuvent accéder aux outils appropriés à leur champ d'expertise. Il y a donc une complémentarité entre les concepts d'**agentivité** et d'**humanisme** qui constitue le socle du principe directeur.

Concrètement, cela signifie, par exemple, que l'intégration d'un tuteur IA pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté ne peut pas se substituer à la mise en place d'un véritable centre d'aide pédagogique. Au contraire, si l'intégration paraît souhaitable, il faut plutôt l'envisager comme une réponse, en première ligne, aux besoins généraux de ces étudiants (que ce soit parce que le système d'IA est utilisé pour répondre directement à certaines questions fréquentes ou pour aider les enseignants à mieux répondre eux-mêmes aux interrogations courantes des étudiants), réponse qui permet d'intensifier l'accompagnement humain personnalisé offert aux étudiants dont les besoins sont plus importants.

Autre exemple, l'intégration d'un robot en mesure de répondre aux questions du personnel sur une politique, une convention collective, etc., ne devrait pas éliminer la possibilité pour ce personnel d'interagir directement avec un expert ou une experte.

Dans ces deux exemples, l'utilisateur doit avoir le choix de la nature de son interaction relativement à son confort à l'égard de l'usage de l'IA et de ses préférences.



Le principe d’humanisme et d’agentivité traduit donc la préoccupation de préserver l’aspect humain des interactions qui animent la communauté de l’enseignement supérieur. En ce sens, l’intégration de l’IA doit donc se faire dans la perspective de bonifier ces dernières, et non de les remplacer. Qui plus est, le recours à l’IA doit se faire librement et en toute connaissance de cause et en tout respect de l’alignement pédagogique afin de déterminer si son usage est nécessaire et pertinent.



4. Encadrement et responsabilité

Comme tout outil, qu’il soit technologique ou non, l’IA doit être utilisée dans un cadre bien défini et de manière responsable. Le principe d’encadrement et de responsabilité se décline donc en plusieurs volets : respect de l’intégrité intellectuelle, validité de l’information et conformité. En particulier, cela implique ce qui suit :

L’utilisation de l’IA est encadrée par des pratiques responsables assurant la protection des données ainsi que l’intégrité académique, la validité de l’information et la conformité aux exigences en matière de cybersécurité, de protection de la vie privée et de propriété intellectuelle.

L’enjeu de la protection des données est bien présent dans le cadre de l’utilisation d’outils d’IA générative. En effet, il importe de bien réfléchir aux données saisies dans ces outils, puisqu’elles pourraient être réutilisées pour des fins d’entraînement par leurs promoteurs puis communiquées dans les réponses données à d’autres usagers. Ainsi, les utilisateurs de l’IA doivent éviter d’introduire des informations confidentielles permettant d’identifier des individus dans le cadre de leur usage de l’IA. Ils doivent aussi prendre garde à ne pas y saisir des renseignements sensibles, comme des éléments de propriété intellectuelle (ex. : certaines données de recherche ou des renseignements sur une percée prometteuse). Il faut donc toujours vérifier comment sont utilisées les informations saisies dans un système d’IA.

L’utilisation de l’IA dans des activités d’enseignement et de recherche soulève aussi de nombreux enjeux liés à l’intégrité académique. En effet, les cas de plagiat, de fraude et de tricherie réalisés à l’aide de l’IA, qu’ils soient intentionnels ou non, sont souvent difficiles à détecter. Malgré cela, il est essentiel de maintenir la relation de confiance qui existe entre les membres de la communauté de l’ES. Il en va de la qualité et de la validité des diplômes décernés, sans compter la valeur des retombées de la recherche scientifique qui pourrait être entachée par un mésusage de l’IA. Pour ce faire, un travail de sensibilisation et de formation sur l’importance de respecter l’intégrité intellectuelle à l’ère de l’IA s’avère essentiel, et ce, pour l’ensemble des membres de la communauté de l’ES.

La validité de l'information renvoie, entre autres, au risque d'hallucination³ présent lors de l'usage de l'IA. Cet aspect touche au volet de responsabilité des acteurs. Il est important pour ceux-ci de savoir que ce risque existe et, aussi, de connaître les moyens pour s'en prémunir. Faire un usage responsable de l'IA implique donc pour les acteurs qu'ils développent le réflexe de valider l'information recueillie par truchement de l'IA comme ils valident les renseignements obtenus lors de recherches « traditionnelles ».

Par exemple, une professionnelle qui, dans son établissement, se sert de l'IA pour résumer puis comparer le contenu des soumissions remises par les fournisseurs d'un produit donné doit impérativement s'assurer de la validité de ce qui lui a été proposé par l'IA avant de présenter ses conclusions à la direction.



Le dernier volet, celui de la conformité, vise particulièrement le respect des politiques et des cadres juridiques relatifs à des questions comme la cybersécurité, la protection des renseignements personnels et la propriété intellectuelle. En ce sens, le cadre d'utilisation de l'IA établi par les maisons d'enseignement doit s'inscrire en cohérence avec les politiques publiques officielles du gouvernement du Québec, notamment, mais non exclusivement, la *Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026* (ministère de la Cybersécurité et du Numérique, 2021), l'*Énoncé de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle par les organismes publics* (ministère de la Cybersécurité et du Numérique, 2024a) et aussi la *Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028* (ministère de la Cybersécurité et du Numérique, 2024b). Sur le plan juridique, il va de soi que l'utilisation de systèmes d'information (comme des systèmes d'IA générative) doit se faire conformément à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI) ainsi qu'à la loi sur la protection des renseignements personnels des citoyens du Québec (projet de loi n° 25).

Le respect de la propriété intellectuelle est une question complexe, puisqu'il est souvent difficile de retrouver les contenus d'origine dans les résultats proposés par l'IA générative. Il n'en demeure pas moins qu'il faut faire preuve de prudence et de discernement, quand on recourt à l'IA, afin de ne pas s'approprier le travail d'autrui. Partout en ES, il importe de sensibiliser les utilisateurs de l'IA générative à cette question.

Le principe d'équité et de responsabilité jette la lumière sur des enjeux importants pour l'utilisation de l'IA générative. En prendre connaissance constitue une première étape essentielle afin de se prémunir contre les fuites d'informations et d'autres usages qui porteraient atteinte aux droits individuels.

³ « Contenu incorrect, inopportun ou fictif généré par une intelligence artificielle générative et présenté de manière factuelle, comme si les informations étaient authentiques ou en adéquation avec la requête d'origine » ([Grand dictionnaire terminologique, 2023](#)).



5. Transparence, traçabilité et explicabilité

L'utilisation de l'IA générative dans les activités de la communauté de l'enseignement supérieur suppose le recours à une approche transparente dans un contexte où l'ensemble des parties prenantes doit être en mesure de fournir son consentement libre et éclairé. Cela signifie que chacun doit décider individuellement s'il souhaite utiliser l'IA ou encore d'accepter que l'IA générative soit utilisée dans le cadre d'une activité à laquelle il participe. L'objectif du principe de transparence, de traçabilité et d'explicabilité est de signaler ces enjeux en plus d'insister sur l'importance de la traçabilité et de l'explicabilité des données liées à l'IA. Ainsi, le principe se décline comme suit :

L'intégration et l'utilisation de l'IA se font dans une démarche ouverte. Il importe de veiller à ce que les objectifs, modalités et implications soient clairs pour toutes les parties concernées. L'approche adoptée s'appuie sur une responsabilité à fois individuelle et collective dans son utilisation ainsi que sur la traçabilité et l'explicabilité des données. Elle repose aussi sur le consentement libre et éclairé de toutes les personnes concernées.

Les trois dimensions du principe, soit la transparence, la traçabilité et l'explicabilité, sont interreliées et contribuent toutes à limiter l'effet de boîte noire de l'IA. On parle de boîte noire pour illustrer le fait que les systèmes d'IA développés actuellement génèrent souvent des réponses opaques. Par **explicabilité**, il est entendu que les concepteurs d'un système d'IA devraient être en mesure de fournir une explication compréhensible de ses fonctionnalités, du contexte dans lequel il fonctionne et des réponses qu'il avance. Cela s'avère particulièrement important lorsque l'IA est utilisée pour prendre des décisions sur des sujets sensibles, notamment en éducation (OBVIA, 2025a). En complément, le concept de **traçabilité** signifie qu'il est possible pour l'utilisateur de suivre le processus par lequel le système d'IA lui propose une réponse (OBVIA, 2025b).

Dans le contexte particulier de l'ES, lorsqu'un système d'IA est utilisé, par exemple pour faire le suivi scolaire des étudiants, il importe que des explications claires et concises soient données à l'utilisateur pour qu'il saisisse correctement le « pourquoi » d'une recommandation ou d'une décision sur un dossier.



Le concept de **transparence** souligne l'importance de communiquer les objectifs et les modalités d'utilisation d'un système d'IA ainsi que la manière dont les données sont récoltées, utilisées puis protégées par ce système (OBVIA, 2025c). Cela s'applique à l'ensemble des sphères d'activité de l'ES (pédagogique, recherche, administrative, etc.) pour lesquelles l'IA est utilisée. Concrètement, cela signifie que lorsqu'un système d'IA est utilisé, cela doit être rendu manifeste. Faire preuve de transparence favorise la confiance entre tous les acteurs impliqués dans l'utilisation d'un système d'IA.

Par exemple, un enseignant pourrait inscrire à son plan de cours les modalités selon lesquelles le recours à l'IA par les étudiants est permis ou non. Il pourrait aussi indiquer à ceux-ci s'il compte l'utiliser comme aide pour corriger leurs examens ou créer des exercices. En recherche, les plans d'accompagnement produits par les établissements pourraient aussi être adaptés pour tenir compte de la montée de l'IA.



La transparence rend plus aisé pour les parties prenantes de donner leur consentement libre et éclairé en matière d'utilisation de l'IA. Cela implique qu'il soit possible de trouver des solutions alternatives à l'utilisation de l'IA dans le cas où une personne ne souhaiterait pas donner son consentement.

Enfin, le principe de transparence, de traçabilité et d'explicabilité s'appuie sur l'idée de responsabilité individuelle et collective à l'égard de l'intégration de l'IA en ES. En effet, seule la contribution de l'ensemble des membres de la communauté de l'ES donnera son sens à ce principe et permettra de l'appliquer adéquatement. C'est cette application qui favorisera, de surcroît, l'exercice par tous et toutes d'un consentement libre et éclairé, consentement sans lequel l'intégration de l'IA en ES ne pourra pas être couronnée de succès.



Orientations

Alors que les principes directeurs servent de cadre général pour guider l'utilisation de l'IA, les orientations constituent plutôt des lignes directrices spécifiques sur la manière de les mettre en œuvre. Elles indiquent les domaines prioritaires et les approches recommandées pour intégrer l'IA dans les pratiques éducatives et administratives, tout en restant suffisamment flexibles pour être adaptées selon les contextes locaux des établissements.

Cinq orientations ont été élaborées par les membres de l'instance de concertation nationale sur l'IA. Pour ce faire, une première étape de priorisation s'est faite à partir des recommandations du rapport conjoint du CSE et de la CEST. Cela a permis, dans un deuxième temps, de créer cinq regroupements : alignement pédagogique, intégrité académique, compétence numérique, qualité de l'information et culture. De ces derniers découlent les cinq orientations pour l'intégration de l'IA en ES.

1. Utiliser l'IA dans le respect de l'intégrité académique

Parmi les préoccupations de la communauté de l'ES, le respect de l'intégrité académique est central. Partie intégrante du développement des étudiants l'arrivée de l'intelligence artificielle renouvelle les préoccupations liées au plagiat et à la tricherie dans la réalisation des activités d'apprentissage et d'évaluation. Toutefois, l'intégration de l'IA en ES dépasse la réalisation de travaux accomplis par des étudiants et englobe aussi l'ensemble des tâches et des mandats réalisés par ses membres. En ce sens, et dans une volonté de reconnaître l'intérêt d'utiliser l'IA, mais aussi du besoin de réfléchir à son utilisation, honnête, intègre et éclairée, la communauté de l'ES se dote des orientations suivantes.

Utiliser l'IA dans le respect de l'intégrité académique :

- en favorisant une utilisation honnête;
- en favorisant une utilisation intègre, encadrée et éclairée dans le cadre de ses fonctions.



Une utilisation honnête de l'IA se traduit par la reconnaissance de son apport à la réalisation d'une tâche ou d'un travail en tout respect des dispositions prévues. Pour la communauté étudiante, cela signifie que l'utilisation de l'IA n'induit pas une fraude, un plagiat ou de la tricherie. Pour le reste de la communauté de l'ES, l'intégration de l'IA à ses tâches doit se faire de manière transparente (donc honnête), ce qui fait aussi écho à l'orientation 3 *Adopter des pratiques exemplaires en matière d'éthique à l'égard de l'utilisation de l'IA au sein de la communauté de l'ES.*

L'utilisation intègre et éclairée de l'IA signifie aussi de reconnaître les implications de son utilisation, notamment en lien avec le respect du droit d'auteur et de l'intégration d'informations à usage restreint dans les modèles d'intelligence artificielle. Enfin, il importe aussi d'utiliser l'IA dans le cadre permis par son organisation, et ce, autant pour ses applications pédagogiques que dans sa fonction de travail.

Ainsi, un établissement d'enseignement pourrait bonifier ses politiques internes sur l'intégrité académique afin d'y refléter la nouvelle réalité engendrée par la montée de l'IA. Il pourrait faire mention dans d'autres instruments de la nécessité d'offrir de la formation aux étudiants et au personnel pour les aider à faire un usage responsable de l'IA. Il pourrait y limiter ou y interdire l'utilisation de l'IA dans certaines situations. Il pourrait y ajouter que les acteurs devraient toujours mentionner clairement si l'IA a été utilisée dans une situation particulière (ex. : pour revoir le texte d'un essai ou produire une synthèse).



2. Codévelopper une littératie de l'IA pour en favoriser une compréhension critique et en permettre une utilisation éclairée et responsable

Utiliser adéquatement l'IA signifie en comprendre les rudiments et développer les connaissances et les capacités permettant son usage raisonné, critique, efficace et responsable. À cette fin, la communauté de l'ES se dote d'une orientation à trois volets :

- Permettre le partage des connaissances afin de favoriser l'échange d'idées et d'expériences et de stimuler l'innovation et la recherche collaborative;
- Adopter une approche cohérente afin d'éliminer les vases clos et d'unifier les efforts de façon à mutualiser l'expertise et les ressources dans le respect de la collégialité, de l'autonomie professionnelle et de la liberté académique;
- Miser sur la compétence numérique en tant qu'aptitude essentielle pour une utilisation efficace, critique et créative du numérique, en prenant en compte les inégalités numériques et en soutenant le développement de la communauté de l'ES.



Le premier volet vise le partage de connaissances. Compte tenu de la vitesse à laquelle l'IA se développe, il semble primordial de favoriser le dialogue entre l'ensemble des membres de la communauté de l'ES et de mettre en place des espaces d'échange structurés. Incidemment, il est prévu dans le plan d'action de l'Instance la création de communautés de pratique. Toutefois, la collaboration peut aussi s'inscrire dans des cadres moins formels ou encore dans des initiatives intraétablissement et interétablissements à l'occasion de projets d'innovation ou de recherche.

Le deuxième volet vise l'abolition des vases clos et met de l'avant l'ambition d'une plus grande mutualisation des expertises développées en IA. Les objectifs sont multiples et visent un plus grand partage de savoirs et, lorsque pertinent, un partage de ressources (humaines, financières, etc.). Toutefois, ce travail collaboratif ne se fait pas au détriment de l'autonomie des établissements d'enseignement.

Le troisième volet cible tout particulièrement la compétence numérique comme elle est définie dans le [Cadre de référence de la compétence numérique \(Gouvernement du Québec, 2019\)](#). Référence incontournable pour le développement de la littératie numérique, il constitue le socle commun sur lequel repose une utilisation critique et raisonnée du numérique en ES. Faisant écho au principe d'équité et de durabilité, l'orientation mise aussi sur un usage de l'IA qui n'accroît pas les inégalités numériques entre les acteurs de l'ES.

Concrètement, l'application de cette orientation peut se traduire par la mise en place d'une offre de formations adaptée à différents niveaux de compétence afin de développer la littératie collective des membres de l'ES.



3. Adopter des pratiques exemplaires en matière éthique à l'égard de l'utilisation de l'IA au sein de la communauté de l'enseignement supérieur

Assurer l'utilisation éthique de l'IA représente un des enjeux majeurs de l'intégration de cette technologie en ES. L'ensemble des membres de la communauté doit mener une réflexion critique à propos du développement ou de l'utilisation de l'IA. C'est dans cet esprit que l'ES se dote d'une orientation en trois volets :

- Optimiser l'effet bénéfique de l'IA, tout en réduisant ses risques et ses effets indésirables;
- Mettre en lumière les enjeux éthiques liés à l'IA tels que la responsabilité, la fiabilité et la confidentialité des données, l'équité, l'explicabilité, la robustesse, la transparence, la durabilité environnementale, l'inclusion, le libre arbitre, l'alignement des valeurs, la confiance et l'utilisation abusive des technologies et du respect des droits d'auteur;
- Favoriser une utilisation responsable de l'IA au sein de la communauté de l'ES.



L'orientation découle des principes directeurs d'encadrement et de responsabilité ainsi que de transparence, de traçabilité et d'explicabilité. Elle vise avant tout à faire en sorte que l'IA ait des effets bénéfiques sur la communauté de l'ES tout en limitant ses effets potentiellement délétères (non-respect de la vie privée, plagiat, discrimination, hallucinations, etc.). Parmi les nombreux enjeux que soulève l'orientation, plusieurs ont déjà été définis ailleurs.

À l'instar des autres orientations et principes directeurs, la mise en application est rendue possible par la mise en place de formations ou encore par du matériel de sensibilisation dont l'objectif est de rehausser la littératie globale des membres de l'ES.



4. Démocratiser l'accès à l'intelligence artificielle

Tous doivent pouvoir accéder à l'IA et avoir les connaissances et les compétences requises pour l'utiliser de manière efficace et responsable. Cette orientation tente de répondre à ce défi. Elle se décline en trois volets :

- Viser un accès équitable à tous, selon les ressources disponibles;
- Assurer une utilisation critique, simplifiée, éclairée et étendue de l'IA au sein de la communauté de l'ES;
- Faciliter l'accès aux outils pour les chercheurs dans toutes les disciplines.



Le premier volet de l'orientation énonce le souhait que l'accès à l'IA soit le plus équitable possible en tout respect des ressources disponibles. La façon de donner accès à cette technologie revient à chaque établissement, qui peut établir les critères en fonction des ressources et de la gouvernance mise en place.

Le deuxième volet de l'orientation fait écho à d'autres orientations et principes directeurs en insistant sur le besoin d'assurer un usage responsable de l'IA. Cela repose, encore une fois, sur le développement de la littératie de l'IA et de l'esprit critique des acteurs, par l'entremise de l'accès à de la formation pour tous. C'est alors en toute connaissance de cause que les membres de l'ES pourront utiliser l'IA.

Enfin, le troisième volet de l'orientation vise spécifiquement les activités de recherche en soulignant l'importance que l'IA et ses outils associés soient accessibles aux chercheurs de toutes les disciplines.

Ces trois volets complémentaires constituent les bases pour démocratiser l'accès à l'intelligence artificielle. Ils sont arrimés à la vision de l'intégration de l'IA en ES.

5. Explorer le potentiel de l'IA au service de la pédagogie, de la réussite éducative et de l'avancement des connaissances scientifiques

La cinquième orientation s'inscrit dans la volonté de faire de l'IA un outil qui peut bonifier la pédagogie, la réussite éducative et l'avancement des connaissances scientifiques. En ce sens, elle se rattache aux deux principales missions de l'ES : l'enseignement et la recherche. Par cette orientation, on souhaite aussi inscrire l'utilisation de l'IA dans une démarche exploratoire en cohérence avec l'importance de respecter l'agentivité de chacun, de composer avec les ressources disponibles, etc. L'orientation se décline en trois volets distincts :

- Assister le personnel enseignant dans une réflexion pédagogique centrée sur les objectifs d'apprentissage et au service de l'alignement pédagogique;
- Enrichir les stratégies visant à accompagner les étudiants tout au long de leur parcours d'études;
- Utiliser l'IA en veillant à ce que les activités de recherche et d'enseignement-apprentissage (ex. : travaux, évaluations) et les programmes d'études soient alignés de manière cohérente ensemble et favorisent le développement des compétences et des connaissances dans le respect de l'autonomie professionnelle et de la liberté académique.



Le premier volet s'inscrit dans la volonté de centrer l'utilisation de l'IA sur l'importance d'assurer un fort alignement pédagogique, soit de créer un lien de cohérence entre les objectifs d'apprentissage, leur planification ainsi que leur évaluation (Enseigner à l'UQAM, s. d.). En effet, l'utilisation de l'IA ne doit jamais être une fin en soi, mais bien un moyen pour atteindre les objectifs d'enseignement-apprentissage. Il s'agit d'abord d'un outil parmi d'autres. Pour assister le personnel enseignant dans cette réflexion, le plan d'action de l'Instance vise la mise en disponibilité de différentes ressources, références et formations.

Le deuxième volet vise plus spécifiquement les étudiants et la manière dont l'IA peut, directement ou indirectement, les aider à réussir dans leurs études. Cela se traduit entre autres par l'exploitation des différentes fonctionnalités de l'IA, notamment celles des outils prédictifs, qui peuvent aider les acteurs à assurer le suivi de la réussite scolaire des étudiants ou prévenir leur décrochage; celles des tuteurs IA, qui peuvent appuyer le travail des tuteurs humains; ou celles des solutions d'IA générative, qui peuvent aider les enseignants à créer du matériel pédagogique.

Le troisième volet vise un arrimage cohérent entre l'usage de l'IA, l'ensemble des missions de l'ES (enseignement et recherche) et les objectifs des programmes d'études, et ce, en tout respect de l'autonomie professionnelle et de la liberté académique. Toujours dans une perspective de respecter l'alignement pédagogique, l'usage de l'IA doit donc se faire de manière réfléchie, en fonction des besoins précis de chaque acteur de l'ES.



Obligations légales relatives à l’usage de l’IA

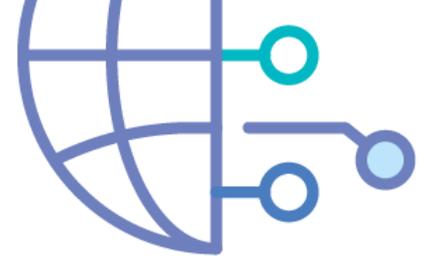
Le respect de la vision, des principes directeurs ainsi que des orientations de l’ES en matière d’intégration de l’IA repose évidemment sur celui des différentes obligations légales des acteurs et, plus généralement, sur l’adoption de bonnes pratiques en matière de cybersécurité, de protection des renseignements personnels ou de respect de la propriété intellectuelle. En ce sens, tout système d’IA déployé en ES et toute activité professionnelle menée en ES (sans égard au champ – enseignement, recherche ou autre – dans lequel elle est menée) doivent l’être dans le respect des lois en vigueur et des prescriptions d’instances comme le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Le cadre proposé pour l’intégration de l’IA en ES tient compte, au moment de sa rédaction, des balises juridiques existantes.



Feuille de route des priorités d'actions

Au terme de ses travaux, l'Instance a produit un plan d'action contenant cinq actions prioritaires. Ce plan vise à produire des retombées rapides et concrètes dans le réseau de l'ES. La feuille de route de réalisation de ce plan d'action est présentée ici.

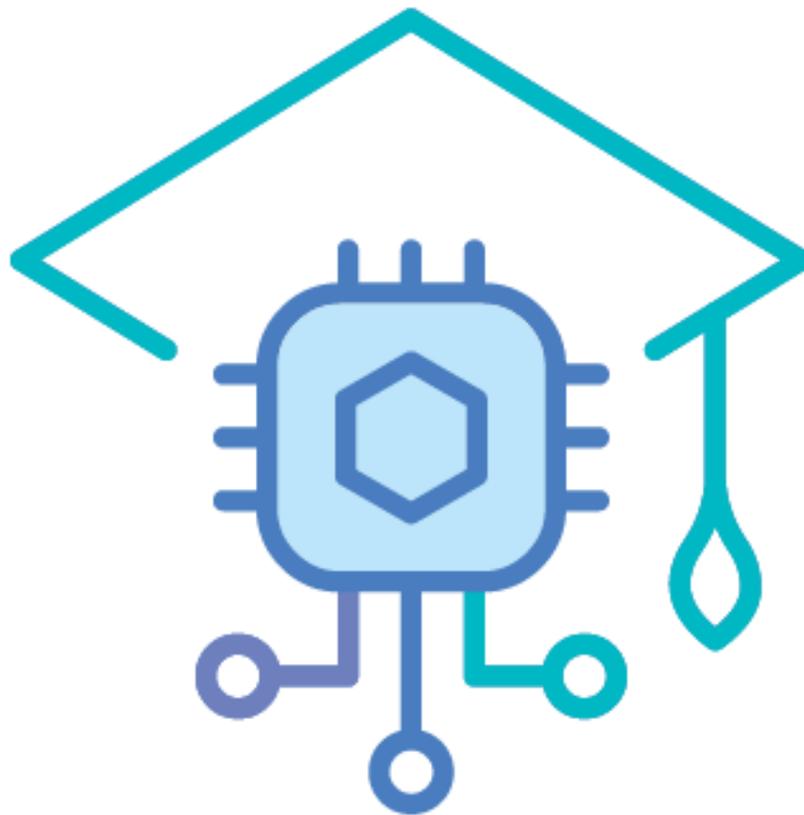
Action	Description	2024-2025	2025-2026
Établir un plan de communication des travaux de l'Instance permettant de définir un cadre d'intégration de l'IA en ES.	Rendre publics les travaux de l'Instance de concertation nationale sur l'IA en ES dans un cadre qui comprend la vision, les principes directeurs ainsi que les orientations de l'intégration de l'IA en ES.	██████████	
Concevoir un guide pour appuyer le déploiement de la gouvernance de l'IA dans les établissements de l'ES.	Proposer sous forme de guide une marche à suivre pour accompagner l'intégration de la gouvernance de l'IA au sein des établissements d'ES.		██
Mettre en place des communautés de praticiens.	Créer et mettre en place des communautés de pratique sur différentes thématiques liées à l'IA (bonnes pratiques, pédagogie, etc.).		██████████
Recenser des formations en IA et faire de la sensibilisation sur son utilisation.	Moissonner et rendre visibles des formations de niveaux variés sur l'intelligence artificielle à l'ensemble de la communauté de l'ES.		██████████
Créer une boîte à outils sur l'IA pour la communauté de l'ES.	Identifier, par l'entremise d'une consultation, des cas d'utilisation de l'IA à fort potentiel de mutualisation afin d'en prioriser le partage et la réutilisation et de les rendre disponibles à la communauté de l'ES.		██████████



Conclusion

Le cadre de référence de l'intégration de l'IA en ES constitue une source d'inspiration pour les membres de la communauté de l'enseignement supérieur. Son objectif est de présenter une approche d'intégration qui est en cohérence avec les valeurs, la mission et les ambitions qui animent l'ES, et qui respecte l'autonomie des établissements et des professionnels ainsi que la liberté académique.

L'utilisation de l'IA ne doit pas se faire tête baissée et sans réflexion préalable. C'est dans cet esprit que le cadre de référence a été rédigé. Il vise à offrir des pistes pour susciter des discussions chez tous les acteurs de l'ES.



Références

- Bandura, A. (2001). Social cognitive theory: An agentic perspective. *Annual Review of Psychology*, 52, 1-26. <https://doi.org/10.1146/annurev.psych.52.1.1>
- Conseil supérieur de l'éducation et Commission de l'éthique en science et en technologie. (2024). *Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques*, Québec, 135 p.
- Hallucination IA. (2023). Dans *Grand dictionnaire terminologique*. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26571221/hallucination-dia>
- Ministère de la Cybersécurité et du Numérique. (2024a). *Énoncé de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle par les organismes publics*, Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/cybersecurite_numerique/Publications/Strategie_IA/Enonce_IA_2024.pdf
- Ministère de la Cybersécurité et du Numérique. (2024b). *Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028*, Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/cybersecurite_numerique/Publications/Strategie_cybersecurite_numerique_2024-2028/Strategie_cybersecurite_numerique_2024-2028.pdf
- Ministère de la Cybersécurité et du Numérique. (2021). *Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026*, Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/strategie-integration-ia-administration-publique-2021-2026>
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2019). *Cadre de référence de la compétence numérique*, Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/Numerique/Cadre-reference-competence-num.pdf>
- OBVIA. (2025a). Explicabilité. Dans *Glossaire de l'Obvia*. https://www.obvia.ca/sites/obvia.ca/files/ressources/202501-OBV-Out-Glossaire_Obvia.pdf
- OBVIA. (2025b). Traçabilité. Dans *Glossaire de l'Obvia*. https://www.obvia.ca/sites/obvia.ca/files/ressources/202501-OBV-Out-Glossaire_Obvia.pdf
- OBVIA. (2025c). Transparence. Dans *Glossaire de l'Obvia*. https://www.obvia.ca/sites/obvia.ca/files/ressources/202501-OBV-Out-Glossaire_Obvia.pdf
- Système d'intelligence artificielle. (2017). Dans *Grand dictionnaire terminologique*. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/23798323/systeme-dintelligence-artificielle>
- Technologie de rupture. (2024). Dans *Grand dictionnaire terminologique*. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8355620/innovation-de-rupture>
- UQAM. (s. d.). *Alignement pédagogique*. Dans *Enseigner à l'UQAM*. <https://enseigner.uqam.ca/bases/alignement-pedagogique>

Annexe 1 – Mandat de l’Instance, rôle et responsabilité

Mandat de l’Instance de concertation nationale sur l’intelligence artificielle en enseignement supérieur

- Développer une vision commune et définir des principes directeurs de base à l’égard de l’utilisation responsable, éthique, durable et sécuritaire de l’IA en enseignement supérieur.
- Contribuer à établir des priorités stratégiques ainsi que des orientations IA à l’échelle de l’ES et faciliter les discussions entre le MES et son réseau.
- Contribuer par son expertise à la mise en œuvre de certaines initiatives liées à l’IA et ciblées par le MES.

Rôles et responsabilités de l’Instance de concertation nationale sur l’intelligence artificielle en enseignement supérieur

L’instance de concertation :

- contribue à la réflexion sur l’intégration de l’IA en ES, fait émerger les préoccupations et les besoins de la communauté de l’enseignement supérieur et propose, lorsque pertinent, des pistes pour y répondre;
- favorise une approche concertée pour la prise de décision entre les différents acteurs de l’enseignement supérieur sur tous les sujets liés à l’IA.

L’instance de concertation **ne doit pas** :

- se substituer aux instances de gouvernance existantes déjà en place dans les établissements d’enseignement supérieur;
- interférer avec la liberté académique.

Annexe 2 – Membres de l’Instance de concertation nationale sur l’intelligence artificielle en enseignement supérieur

Organisation	Représentant
Association des collèges privés du Québec	Bastien, Jean-Philippe Bérubé, Patrick Chaîné, Isabelle Sincu, Daniel
Bureau de coopération interuniversitaire	Aubé, Caroline Auger, Alexandre Cossette, Denis Hudon, Christine Pautel, Cédric
Fédération de l’enseignement collégial (FEC-CSQ)	Paulet, Louis-Philippe
Fédération des cégeps	Gobeil, André Guay, Émilie Krotter, Wolfgang Lépine, Mathieu Parent, Alexandra
Fédération des employées et employés des services publics (secteur soutien cégeps)	Bouffard, Marie-Noël
Fédération des professionnelles (FP-CSN)	Moon, Ryan W.
Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ)	Cyr, Éric
Fédération étudiante collégiale du Québec	Bergeron-Isabelle, Clémentine Parisée, Jacob
Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)	Lacoursière, Benoît
Fédération québécoise des professeures et professeurs d’université (FQPPU)	Pastinelli, Madeleine
IVADO	Roy, Réjean
Mila – Institut québécois d’intelligence artificielle	Beaulieu, Laurence
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	Roy-Perreault, Valérie
Observatoire international sur les impacts sociétaux de l’IA	Langlois, Lyse
Union étudiante du Québec	Dommanget, Flora Paré, Étienne
Ministère de l’Enseignement supérieur	Chauveau-Lavoie, Marie-Renée Gaudreault, Sonia Joly-Lavoie, Alexandre Lavoie, Christian Périgny, Sylvain Richard, Pierre

*Enseignement
supérieur*

Québec 

